

Stages
en hôtellerie
et restauration
offerts au Québec

Document d'information
EMPLOYEURS



Le but d'accueillir des stagiaires, c'est...

 stageauquebec@restauration.org

Ce projet a pour but de faire connaître notre milieu de travail québécois à des stagiaires venant de la France, que ce soit en restauration ou en hébergement dans des restaurants ou des hôtels, dans la belle province du Québec.

Les écoles françaises recherchent des milieux de stage stimulants où les étudiant·e·s pourront **mettre en application leurs apprentissages** des dernières années et acquérir des compétences professionnelles en lien avec leur formation.

Nous recherchons des milieux où **l'entreprise prendra le temps d'intégrer les étudiant·e·s** autant dans leur milieu professionnel que culturel.

L'entreprise doit **s'engager à aider** le ou la stagiaire à découvrir la culture québécoise et à se familiariser avec son nouvel environnement, ainsi que de le faire participer à des activités sociales et culturelles (par exemple : attractions touristiques de la région, visite de marché, visite de ferme ou de vignoble, festival, etc.).

Les conditions

Afin d'être admissible à ce programme, vous devez être membre de l'ARQ.

Le contrat de stage est régi par les lois françaises. Aucune dérogation ou changement n'est possible.

Tous devront signer une convention de stage qui sera créée en fonction de l'entente entre le lycée, le ou la stagiaire et l'employeur. Ce contrat prend effet à la date de signature de la dernière des trois parties, car l'étudiant·e doit défrayer des coûts pour son stage. Donc aucun désistement possible après la signature.

*Le ou la responsable de la supervision du stage du lycée français a un droit de visite de l'établissement de stage

Rémunération

945 \$ CAD en gratification payé à chaque fin de mois.

Il ne s'agit pas d'un salaire, aucune retenue fiscale ou T4 ne doivent être faits par votre entreprise.

Le ou la stagiaire n'a pas droit aux pourboires puisqu'il ou elle ne déclare aucun revenu.

Transport

Le transport doit être fourni par l'employeur entre le lieu d'hébergement et le travail (passe de métro/autobus, vélo, etc.).

Droits

Les stagiaires sont soumis aux règles en vigueur dans l'entreprise en matière de sécurité, d'hygiène, d'horaire et de discipline.

Les avantages alimentaires sont les mêmes pour les stagiaires que pour les salariés.

Le jour férié est chômé. Dans le cas où l'établissement nécessite la présence de l'étudiant·e, l'intéressé·e bénéficie d'un jour de compensation.

Horaire

Maximum de **8 heures par jour** et de **35 heures par semaine** en plus de **2 jours de congé consécutifs** hebdomadaires, en tout temps.

En aucun cas un·e stagiaire ne peut remplacer un·e employé·e. Il ou elle est surnuméraire sur l'horaire.

Il ne doit pas non plus « être utilisé·e » pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou pour occuper un emploi saisonnier.

Hébergement

- Un lit simple et non partagé.
- Un espace barré pour entreposer des choses personnelles.
- Une salle de bain partagée.
- Une cuisine et un salon accessible.
- Une chambre qui ferme à clef.

*Renseignez-vous sur les offres de location estivale en résidence universitaire dans votre ville. Par exemple, visitez [le site de Concordia](#).

Les conditions

En cas de difficulté lors du stage, soit par absentéisme ou par manquement à la discipline, les étapes sont les suivantes :

1. L'entreprise doit en parler avec l'étudiant ou l'étudiante en premier lieu.

2. S'il y a récurrence, l'entreprise contacte le répondant de stage de l'étudiant·e en France.

3. Le répondant discute avec l'étudiant·e.

4. Si jamais le tout ne se résout pas, l'entreprise et l'école peuvent mettre fin au stage d'un commun accord. L'entreprise ne peut prendre cette décision seule. Le préavis est de 8 jours calendrier.

5. Il n'est pas permis de mettre fin à un stage parce que l'étudiant·e ne « fournit » pas. L'entreprise doit former le ou la stagiaire pour la réalité du travail et doit lui donner tous les outils pour réussir.

6. Les sanctions disciplinaires sont de la seule responsabilité de l'établissement d'enseignement.

IMPORTANT! Si l'employeur ne répond pas à toutes les conditions d'admissibilité, l'école et l'association concernée peuvent mettre fin au stage, et ce, en tout temps.

Les postes admissibles

Hôtellerie:

- Préposé·e à la réception
- Préposé·e aux réservations
- Préposé·e à l'accueil
- Préposé·e aux activités de l'hôtel
- Préposé·e aux mets et boissons
- Préposé·e aux chambres*
- Bagagiste*
- Serveur ou serveuse
- Commis au buffet

Tourisme:

- Animateur ou animatrice
- Préposé·e à l'accueil et aux renseignements
- Représentant·e aux ventes
- Stagiaire en administration
- Stagiaire en marketing
- Stagiaire en gestion événementielle
- Guide touristique
- Superviseur·e de l'accueil
- Superviseur·e de l'animation

Restauration:

- Commis de cuisine
- Commis garde-manger
- Aide-cuisinier ou aide-cuisinière
- Serveur ou serveuse
- Commis de salle
- Commis-sommelier
- Pâtissier ou pâtissière
- Boulanger ou boulangère
- Hôte ou hôtesse
- Maître d'hôtel

*les astérisques indiquent qu'il s'agit d'un poste qui doit être combiné à d'autres ; le ou la stagiaire ne peut pas occuper seulement ce poste.

Cette liste n'est pas exhaustive.

LE STAGE DOIT PERMETTRE DE

- Faire vivre une **expérience immersive** en milieu professionnel dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration ou du tourisme.
- **Consolider les apprentissages** du stagiaire en lui faisant connaître la partie pratique de ses études.
- Développer l'**autonomie** du stagiaire.
- Faire **découvrir une région** du Québec et permettre au stagiaire d'en apprendre sur la culture québécoise.

LES FRAIS À PRÉVOIR

Frais d'ouverture de dossier	250 \$
Frais de conformité à l'IRCC	230 \$
Gratification mensuelle au stagiaire*	945 \$
Logement de l'étudiant·e	\$
Transport de l'étudiant·e entre son logement et son lieu de stage	\$
Nourriture pendant les heures de travail**	\$

*Le montant exact de la gratification peut varier en fonction des lois françaises et de la durée exacte du séjour.

**L'employeur doit fournir les repas durant les heures de travail s'il s'agit d'un avantage qu'il offre à ses salariés.

Quel sera l'ordre des choses?

Chronologie des étapes

- 1 Remplir le formulaire d'offre de stage sur [notre site Web](#).
 - 2 Payer les frais d'ouverture de dossier à l'ARQ afin que votre offre de stage soit publiée.
 - 3 Réception des candidatures des étudiant·e·s.
 - 4 Sélection et entrevues des candidat·e·s.
 - 5 Signature de la [convention tripartite](#).
 - 6 Création de l'espace employeur sur [le site de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada \(IRCC\)](#).
 - 7 Dépôt de l'offre d'emploi et paiement des frais de conformité à l'IRCC.
 - 8 Envoi du numéro d'offre d'emploi et du code CNP au stagiaire.
 - 9 Préparation pour l'arrivée du ou de la stagiaire.
 - 10 Arrivée du ou de la stagiaire et début du stage.
- Le ou la stagiaire aura besoin du numéro d'offre d'emploi et du code CNP pour déposer sa demande de permis de travail Stage Coop International.
- Pour plus d'information concernant les procédures d'obtention du permis EIC, consultez le document [Information - Étudiant·e·s](#) sur notre site Web.

Déposer une offre de stage sur l'IRCC

Comment faire?

Voici les étapes à suivre :

- Rejoindre le [portail des employeurs de l'IRCC](#).
- Cliquez sur le bouton bleu « Poursuivez vers la CléGC ».
- Si vous n'avez pas encore de CléGC, cliquez sur le bouton « S'enregistrer ».
- Veuillez créer votre nom d'utilisateur (ou CléGC) dans l'encadré rouge puis cliquez sur le bouton bleu « Continuer ».
- Sous l'onglet « Que voulez-vous faire aujourd'hui », sélectionnez « Soumettre une offre d'emploi ».
- Vous aurez à remplir quatre formulaires :
 - Renseignement sur l'entreprise
 - Renseignements sur le travailleur étranger
 - Détails sur l'emploi
 - Salaire et avantages sociaux*

Pour plus d'information, consultez [le site de l'OFQJ](#).

*Ce formulaire est à remplir, même si l'étudiant·e n'est pas un·e salarié·e.

Déposer une offre de stage sur l'IRCC

Comment faire?

Voici la suite des étapes à suivre :

- Une fois les formulaires remplis, vous devez accepter les conditions des déclarations de confidentialité et de l'employeur dans l'onglet « votre déclaration et votre signature électronique ».
- Il vous reste maintenant à payer les frais de conformité de l'IRCC d'une valeur de 230 \$.
- Une fois que cela est fait et que votre offre d'emploi est déposée, vous devez sans délai donner le numéro d'offre d'emploi (sept chiffres commençant par A) à votre stagiaire. Il ou elle en aura besoin pour faire sa demande de permis de travail.

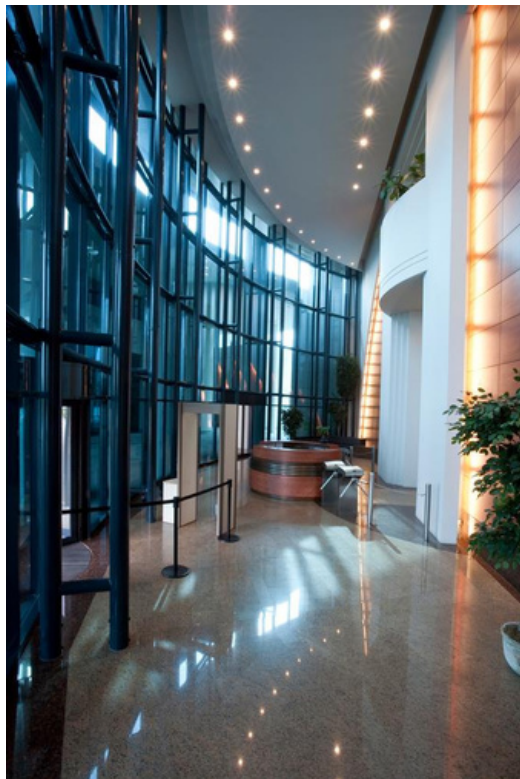
NOTE IMPORTANTE

Vos futurs stagiaires attendent après le numéro d'offre d'emploi qui vous sera remis à la fin du dépôt de votre offre. L'étudiant·e aura besoin de ce numéro pour faire la demande de son permis EIC - Stage COOP International. Afin de l'aider à ne pas prendre de retard, veuillez lui remettre le plus rapidement possible.

Pour plus d'information, consultez [le site de l'OFQJ](#).

Trucs et conseils

Avant de remplir le formulaire d'offre de stage, préparez une courte description de ce qui rend votre entreprise unique.



Une fois le formulaire rempli et envoyé, ces informations seront utilisées pour créer une offre de stage attrayante pour les étudiant·e·s. N'hésitez pas à montrer vos couleurs en ajoutant un lien vers le site Web de votre entreprise. Remplissez un formulaire par poste offert.

- Assurez-vous de bien avoir lu et compris les conditions du stage. Un membre de notre équipe analysera votre offre de stage afin de vérifier qu'elle respecte bien les conditions d'admissibilité. Votre offre de stage pourrait être refusée et le paiement des frais d'ouverture de dossier n'est pas remboursable. Vous pouvez toutefois toujours remplir un nouveau formulaire pour offrir un nouveau poste. Les frais d'ouverture de dossier sont payable par établissement et non par poste offert.
- Lors de la sélection des candidat·e·s, nous vous suggérons fortement, lorsque c'est possible, de faire un second choix en cas de désistement. Plusieurs candidat·e·s postulent sur plus d'une offre de stage, il est donc fort possible que vous ne soyez pas son seul choix.
- Entamez les démarches sur le site de l'IRCC le plus tôt possible. Les délais d'obtention du permis de travail Stage Coop International peuvent prendre plusieurs semaines.

À QUOI RESSEMBLE

LE CALENDRIER?

Septembre

Ouverture du dépôt des offres de stages par les employeurs québécois

Novembre

30 **Date limite** du dépôt des offres de stages par les employeurs québécois

Les dates de début et de fin de stage seront convenues avec le ou la stagiaire.

Janvier

15 **Date limite** du dépôt des candidatures des étudiant·e·s français·es

Mai

Début des stages

Août

Fin des stages
Retour en France



FOIRE AUX QUESTIONS

L'employeur ou le ou la stagiaire demande de travailler plus de 8 heures par jour ou 35 heures par semaine?

Lorsque l'étudiant·e travaille plus que 8 heures par jour ou 35 heures par semaine, il ou elle n'est plus assuré·e au travail. Il est important de respecter l'horaire pour que la sécurité du ou de la stagiaire soit assurée.

Le logement offert n'est pas conforme?

L'employeur se doit d'offrir un logement avec un lit non partagé; une chambre et un espace qui se ferme à clef pour entreposer des effets personnels; une salle de bain, un salon et une cuisine accessibles pouvant être partagés. Le logement doit aussi être salubre et sécuritaire. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'étudiant·e doit le mentionner à l'employeur pour qu'il puisse rectifier la situation.

Une inégalité notable se trace entre les salariés et le ou la stagiaire puisqu'il ne peut recevoir de pourboires?

Pour pallier l'inégalité potentielle, vous pourriez à votre entière discrétion, compenser votre stagiaire de différentes façons dans l'offre globale faite à ce dernier. Rien ne vous empêche par exemple d'offrir une gratification bonifiée (sujet à un maximum de 1000 \$ mensuel, car sinon la ou le stagiaire sera pénalisé au niveau de l'accord de protection sociale France-Québec), et/ou un remboursement de certaines dépenses encourues par le ou la stagiaire pour effectuer le stage au Québec. Pour plus d'informations, consultez la [note aux employeurs](#).

Une difficulté lors du stage pose problème?

Une situation problématique doit être gérée entre les signataires de la convention tripartite, soit le ou la stagiaire, l'employeur et le lycée concerné. L'ARQ et l'OFQJ n'agissent qu'en titre de support.

L'employeur ou l'étudiant·e ne respecte pas la convention de stage qui a été signée?

La première étape dans cette situation est de discuter avec la personne concernée pour lui rappeler que si les conditions de stage ne sont pas respectées, l'école concernée peut mettre fin au stage. Si la situation n'est pas résolue, alors le stage peut être arrêté d'un commun accord entre 2 des trois membres signataires de la convention tripartite, soit l'étudiant·e, l'employeur et l'école. Puisque le permis de travail de l'étudiant·e ne lui permet pas de travailler pour un autre employeur, l'étudiant·e devra retourner en France ou rester au Québec sans travailler. Les frais financiers engagés par cette transition seront la responsabilité de l'étudiant·e.

Stages
en hôtellerie
et restauration
offerts au Québec

Il ne vous reste maintenant qu'à préparer le nécessaire pour l'arrivée de votre stagiaire, notamment vérifier que tous les éléments à fournir seront prêts au commencement de son stage.

Merci de participer au projet!



ASSOCIATION
RESTAURATION
QUÉBEC



Office
franco-québécois
pour la jeunesse